

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

<u>Présents</u>: MATHIEU David, ISSARTEL Annie, DREYFUS Claude, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, DUNIS Eric, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, GIBERT Rachel, GIRAUD Béatrice, LAURENT Marie-

Victoria, JOUVE Jean-Louis, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absents: JOUVE Michel a donné pouvoir à Mr DREYFUS Claude.

<u>Secrétaire de séance</u> : GIBERT Rachel

VOTE DES QUATRES TAXES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023 ainsi que les taux telles qu'ils ont été notifié par les services fiscaux :

Taxe sur le foncier bâti	35,42 %
Taxe sur le foncier non bâti	83,11 %
Taxe d'habitation	13,85 %

Le conseil décide de conserver les taux indiqués et de ne pas les modifier :

Taxe sur le foncier bâti	35,42 %
Taxe sur le foncier non bâti	83,11 %
Taxe d'habitation	13,85 %

APPROBATION DES BUDGETS COMMUNE ET AUBERGE 2023

Commune:

INVESTISSEMENT :	FONCTIONNEMENT:	TOTAUX
Dépenses : 464 673.00€	Dépenses : 483 759.00€	Total = 948 432.00€
Recettes: 464 673.00€	Recettes: 483 759.00€	Total = 948 432.00€

Adopté à l'unanimité.

<u>Auberge :</u>

INVESTISSEMENT :	FONCTIONNEMENT:	TOTAUX
Dépenses : 6 104.00€	Dépenses : 24 590.00€	Total = 30 694.00€
Recettes: 6 104.00€	Recettes: 24 590.00€	Total = 30 694.00€

14 voix pour l'adoption du budget auberge et 1 voix contre.

LOYER AUBERGE

Le maire expose au conseil municipal la demande faite par la société JCV TITOF. (Le brabant) Il souhaite que la commune réalise un geste au niveau du loyer de l'auberge, suite à l'augmentation de ses charges.

Après délibération le conseil décide de revoir le loyer de la société JCV TITOF à la baisse.

11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

CHANGEMENT D'INDICE AGENCE POSTALE

Après délibération le conseil décide de revaloriser le salaire de l'agente en charge de la poste.

LANCEMENT APPEL D'OFFRE ST MAURICE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet pour l'aménagement de la place de St Maurice. Le cabinet Chalaye se charge de la préparation du dossier. Le conseil décide le lancement de l'appel d'offre.

CREATION MAISON DE LA CHASSE

Dans le cadre du projet de construction de maison de la chasse, un certificat d'urbanisme a été demandé. Les services instructeurs demandent à la commune de prendre une délibération afin d'argumenter l'implantation du projet.

Les arguments sont développés sur la délibération et transmis au service instructeur.

GARDIENNAGE CHAPELLE DE ROCHE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le gardiennage de la chapelle de Roche était assuré par Madame Marie Thérèse PIASECKI. A partir du 01 avril 2023 Mme Myriam PINAUD assura le remplacement de Mme PIASECKI.

DELIBERATION CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DROIT PUBLIC

La délibération prise au conseil précédent ne reprend pas toutes les informations demandées par le centre de gestion, la délibération prise à ce conseil annule et remplace celle du 20 mars (Modèle pris sur le cdg 43).

Questions diverses:

Rappel aux associations : Concernant la gratuité des photocopies, celle-ci est limitée à 40 photocopies gratuites par an et par association.